

Assurer le paiement de prestations à bon droit et aider au développement de services aux familles sont deux sujets au cœur du métier des CAF.

Vous êtes acteur du domaine de l'enfance, de la jeunesse, du logement, de l'animation de la vie sociale, et de la sphère sociale au sens large ?

Cette lettre aux partenaires vous est destinée : diffusée 5 fois par an, elle vous permettra d'accéder à notre actualité, de mieux nous connaître, d'identifier les services que nous pouvons vous rendre.

**Bonne lecture !**



CHIFFRES CLES 2020

## 43%

DE PERSONNES COUVERTES DANS L'ALLIER  
PAR AU MOINS UNE PRESTATION LÉGALE



### ACCOMPAGNEMENT PARTENAIRES

#### Plateforme ACM et BAFA

La Caf, Le Conseil départemental, le SDJES et les Francas vous proposent une plateforme collaborative. L'objectif est de proposer, d'animer un centre de ressources en direction des structures organisatrices d'Accueils Collectifs de Mineurs. Vous n'êtes pas encore sur la plateforme ?

**Pour y accéder c'est simple, il suffit de contacter l'animateur Adrien Quesney ([adrien.quesney@lesfrancas.net](mailto:adrien.quesney@lesfrancas.net))**

**Pour accompagner les jeunes vers les métiers de l'animation, la Caf apporte une participation financière : + d'infos en cliquant ci-dessous**

[Lire la suite](#)

### ACCOMPAGNEMENT PARTENAIRES

#### Plan de contrôle des accès CDAP - Mon Compte Partenaire

La Caf met en place un plan de contrôle des accès aux services hébergés dans l'espace dénommé « Mon compte partenaires ». Ce contrôle est la contrepartie des possibilités de consulter les données individuelles des situations des allocataires offertes à nos principaux partenaires.

**Il a plusieurs objectifs** : s'assurer de la bonne utilisation des données mises à disposition, fiabiliser l'accès au service, vérifier l'adéquation entre le métier exercé par la délégataire et le profil qui lui est attribué, garantir le respect des engagements pris par le partenaire.

**Les actions de contrôle portent sur plusieurs axes dont la légitimité des accès et les connexions atypiques.**

[Lire la suite](#)



AU 07/02/2022

## 16 JOURS

DELAI MOYEN DE DEMARCHE  
PRESTATIONS FAMILIALES



#### Renouvellement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de la Caf de l'Allier **sera installé le 24 mars 2022** par la Mission Nationale de Contrôle Auvergne / Rhône-Alpes, **pour une durée de 4 ans.**

[Lire la suite](#)



#### Le Portrait Social

Le Portrait social est un « quatre pages » présentant les principales données socio-économiques des allocataires du département. **Pour le consulter rendez sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) en cliquant sur le lien ci-dessous.**

[Lire la suite](#)

### ACCOMPAGNEMENT

#### ALLOCATAIRES

#### Allocation Adultes Handicapés : du nouveau



L'allocation Adultes handicapés est une prestation dont le calcul prend en compte les ressources perçues par tous les membres d'un même foyer allocataire. **Depuis janvier 2022, le calcul est révisé pour les bénéficiaires d'Aah en situation de couple** : un abattement de 5000 € est pratiqué sur les ressources du conjoint, qui restent donc prises en compte, mais partiellement. Cela devrait conduire à revaloriser le montant de cette prestation pour une majorité des personnes concernées

[Consulter le guide](#)

Consultez sur [caf.fr](http://caf.fr) le guide "Caf, mode d'emploi" dédié aux **allocataires** de la Caf de l'Allier.



Retrouvez sur [caf.fr](http://caf.fr) un espace dédié aux **partenaires** de la Branche famille.

[Lire la suite](#)